



NE LAISSONS PAS MONTPELLIER, DEVENIR LA CAPITALE DU SOUTIEN AU GÉNOCIDE ISRAËLIEN PAR LA RÉPRESSION !

Réprimer les opposants au génocide israélien c'est soutenir le génocide !

COMMUNIQUÉ

A Montpellier « l'Arc républicain contre l'antisémitisme » (agglomérat pro-génocide israélien) fait flèches de tout bois. La forme de soutien à la politique coloniale, génocidaire et expansionniste de l'État d'Israël se traduit par une répression policière et judiciaire. Cette double répression s'exerce depuis le 7/10, sous la houlette du CRIF, contre ceux et celles qui rassemblent et mènent sur le terrain la lutte contre le génocide et ses complices.

BDS France Montpellier-Urgence Palestine est le premier visé par le Maire de Montpellier et ses ami.e.s PS du courant C. Delga. Au total 13 PV pour tenue du chapiteau « Stop génocide » place de la Comédie, 17 PV pour participation à la grande Marche nationale du Drapeau de la Libération (de la Palestine) fin août, procès contre deux militants BDS pour avoir déployé des banderoles et versé de la gouache (lavable) sur le drapeau des USA co-acteur du génocide à Gaza. Le préfet de l'Hérault qui avait déjà à son actif 3 procès contre des militant.e.s qui ont osé déplier un drapeau palestinien après le passage de la flamme olympique a pris le train du CRIF en marche le 27 septembre en lui promettant qu'il allait interdire les manifestations de BDS ! 3 interdictions de manifestations et plusieurs tentatives d'intimidation (Interdiction de Comédie pour BDS/UP) par courrier à l'égard de BDS/UP et de la Libre Pensée.

Dans la suite de la présidente de la Région Occitanie (C. Delga), du sénateur de l'Hérault (PS/Delga) et du président du Département Hérault (PS/Delga) qui ont porté plainte pour diffamation contre l'un des animateurs de BDS/UP Montpellier, nous apprenons que le même préfet vient, à son tour, de porter plainte pour diffamation contre l'un des responsables locaux de la Libre pensée.

Sous le titre « *La mécanique répressive s'emballe à Montpellier ! Après les arrêtés d'interdiction, les injonctions : une plainte du Préfet pour diffamation envers un responsable local de la fédération de l'Hérault de la Libre Pensée ! (...)* » le communiqué de la LP dénonce les mesures d'intimidations et d'interdictions du préfet et conclut :

« La répression vient de franchir une nouvelle étape. La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) apprend qu'une plainte a été déposée par le préfet contre un responsable de la FLPH, qui a été entendu dans le cadre d'une audition libre. Quelle infraction aurait commise ce libre penseur ? Il a eu l'audace de lire publiquement le communiqué de la FNLP dans lequel sont analysées la présence massive à l'audience des référés des partisans inconditionnels, en France, de la politique de l'État d'Israël, qualifiés de « complices des génocidaires », la politique d'interdiction systématique des manifestations par le préfet et la décision du juge des référés comme les signes d'une collusion objective entre ces différents acteurs pour tenter d'imposer le silence à la Libre Pensée de l'Hérault. »

BDS France/Urgence Palestine – Montpellier apporte son soutien total au camarade LP injustement poursuivi et appelle à des réactions et initiatives collectives pour que cesse cette forme de soutien au génocide du peuple palestinien et aux massacres contre le peuple libanais.

Montpellier le 10/10/2024